

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 4

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Report		55,183.30
6. Immeuble de Moutier (gérance B.P.S.)		
Frais de gérance	28.20	
Réparations	2,879.20	
Services Industriels Moutier (eau)	100.—	
Contrôle cantonal des prix	8.—	
Prime assurance immobilière	108.80	3,124.20
7. Amortissement		
sur mobilier (20 % sur 1956.50)		391.30
Total des dépenses		<u>58,698.80</u>
RECAPITULATION		
Total des recettes		84,039.30
Total des dépenses		58,698.80
Excédent de recettes		<u>25,340.50</u>

Bilan au 15 janvier 1954

Caisse	276.31
Compte de chèques	11,470.28
Compte bloqué (gérance B.C. à Berne)	31,110.50
Titres	33,000.—
Dépôts	8,486.10
Compte-courant B.P.S. (gérance immeuble)	1,672.50
Immeuble	73,267.30
Mobilier	1,565.20
Capital de garantie La Jurassienne	20,000.—
Fonds de réserve	36,492.85
Etat de la fortune	<u>217,341.04</u>
Au 15. 1. 1954 la fortune se monte à	217,341.04
Au 15. 1. 1953 la fortune était de	192,000.54
Il y a donc une augmentation de	<u>25,340.50</u>

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le commerce extérieur de la Suisse, en 1953, a tiré parti de la situation économique internationale où l'offre et la demande enregistraient de nouveau une avance. Cependant, avec 5070,7 millions de francs, les importations furent de 135 millions de francs inférieures à celles de l'année précédente ; en revanche, les exportations s'établissaient à 5164,6 millions de francs et atteignaient un niveau record. Ces deux évolutions inverses ont provoqué le fait suivant : la balance commerciale suisse a bouclé par un solde actif de 93,9 millions de francs. Proportionnellement, le commerce extérieur enregistrait une légère interversion en faveur des échanges avec l'Europe ; la plus-value résultant d'achats de provenance européenne s'est élevée à 20,9 millions, alors que la livraison des fournisseurs d'outre-mer fléchissait de 155,9 millions de francs. Quant aux exportations, la relation entre l'Europe et l'outre-mer reste sensiblement stationnaire, l'augmentation quantitative étant à peu près égale chez l'une et chez l'autre.

La Chambre de commerce Allemagne-Suisse constate, dans sa dernière publication, que l'Allemagne est de nouveau aujourd'hui le principal client de la Suisse. En revanche, les exportations allemandes vers le marché suisse n'ont pas encore retrouvé le niveau d'avant-guerre. Auparavant, l'Allemagne était la principale acheteuse de produits suisses, rôle qui est maintenant dévolu aux Etats-Unis. De même, la part réservée à l'Allemagne dans les exportations suisses est encore sensiblement inférieure à celle d'avant 1939. Les machines, les instruments, les appareils, les produits chimiques et les couleurs exportés d'Allemagne en Suisse continuent à occuper une place importante. La Suisse, de son côté, exporte surtout des produits textiles. La valeur des importations suisses venant d'Allemagne a passé de 958,8 millions de francs, en 1952, à 1039,5 millions en 1953 (dans ces chiffres sont comprises les importations suisses venant de la zone soviétique, qui ont passé de 18,5 millions en 1952 à 22,7 en 1953). Les exportations suisses vers l'Allemagne ont augmenté de 496,3 millions de francs à 608 millions de francs suisses, y compris 34,3 millions et 29,3 millions, respectivement, pour la zone soviétique.

* *

Dans l'horlogerie. Sur un total d'exportations de 361,1 millions de francs, il a été exporté pour 63,6 millions de produits horlogers en janvier. En février, les exportations horlogères ont représenté 73,7 millions de francs pour un total d'exportations de 390,4 millions. Les exportations horlogères de janvier ont correspondu à celles de janvier 1953 ; celles de février ont été inférieures de 6,5 millions de francs. Les chiffres des exportations du début de l'année traduisent le léger tassement qui s'est produit dans la branche horlogère. Habituellement, on pouvait, à pareille époque, parler de tassement saisonnier. Mais d'autres facteurs entrent maintenant en ligne de compte : la recrudescence de la concurrence, d'une part, et, d'autre part, la campagne menée outre-Atlantique contre l'horlogerie suisse. Bien que les Etats-Unis demeurent le plus gros client de notre horlogerie, les tableaux d'exportation révèlent que les achats de janvier et février 1954 ont été quelque peu inférieurs à ceux des deux premiers mois de 1953. Il a été exporté aux Etats-Unis, du 1^{er} janvier au 28 février 1954, 1,387,615 montres et mouvements, pour un total de 43,7 millions de francs, contre 1,632,281 montres et mouvements en janvier et février 1953, pour un total de 48 millions. Comparativement à l'époque correspondante de 1953, nos exportations horlogères destinées à l'Océanie ont augmenté : 103.000 pièces cette année contre 60.000 l'année dernière, en chiffre rond.

* *

Un cas-témoin. M. Primault, président de la Chambre suisse de l'horlogerie et de l'Office suisse d'expansion commerciale, signale, dans le bulletin de la Société belge d'études et d'expansion, que le cas de l'horlogerie suisse ne doit pas préoccuper seulement notre pays, mais aussi tous ceux qui sont intéressés aux relations économiques avec les Etats-Unis. En effet, c'est un cas-témoin à la solution duquel on pourra connaître les principes que Washington entend réellement mettre à la base de sa politique commerciale à l'échelle mondiale. Le plus grand service que pourraient rendre actuellement les Etats-Unis à l'économie du monde libre serait d'éliminer les incertitudes et les contradictions qui défigurent encore leur politique commerciale. Il serait, en effet, plus facile de faire commerce avec un obstacle douanier même élevé, mais stable, que sous l'empire de droits et autres réglementations tantôt libéraux, tantôt protectionnistes.

Les recettes des C.F.F. Les Chemins de fer fédéraux ont transporté, en février 1954, 16,66 millions de voyageurs, soit 178.000 de plus qu'en février 1953. Les recettes ont augmenté de 217,000 francs et atteint 20,43 millions de francs. Le trafic des marchandises a atteint 1,36 million de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'an dernier, l'augmentation est de 24.000 tonnes. Les recettes, 29,87 millions de francs, ont été supérieures de 811,000 francs à celles de février 1953. Les recettes d'exploitation ont été de 54,96 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 1,12 million de francs par rapport à février 1953. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont augmenté de 1,17 million de francs par rapport à février 1953. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont augmenté de 1,17 million de francs par rapport au même mois de l'année passée, pour atteindre 45,21 millions de francs. L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 9,75 millions de francs, ce qui fait 48,000 francs de moins qu'en février 1953. Il sert à couvrir les dépenses figurant au compte de profits et pertes, lesquelles se montent en moyenne pour 1954 à environ 15 millions de francs par mois.

* *

Pain bis et farine blanche. Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de 6 centimes, à partir du 12 avril, les prix maximum du kilo de pain bis et de réduire de 10 centimes, à partir du 1^{er} avril, le prix du kilo de farine blanche. Par cette décision se trouvent réalisés les engagements contenus dans l'arrêté fédéral du 19 juin 1953 sur l'approvisionnement du pays en céréales, engagements « de supprimer par étapes les subventions pour le pain, dans la mesure où cette suppression n'est pas encore prévue par la loi révisée sur les blés et dans la mesure où la situation économique le permet ». Cet arrêté vient à échéance en 1957. — Sur l'augmentation de 6 centimes par kilo de pain bis, les boulangers peuvent prélever un centime pour améliorer leur marge de panification, tandis que 5 centimes servent à réduire le remboursement accordé par la Confédération pour la farine bise. En conséquence, le prix de vente des minoteries pour la farine bise passe de 38 fr. 40 à 45 fr. 15 les 100 kilos, tandis que le prix de la farine blanche est ramené de 125 à 115 francs. Le remboursement versé par la Confédération pour la farine bise est ramené de 14 fr. 60 à 8 fr. 02 par 100 kilos. — On prévoit que l'augmentation de la marge de panification d'un centime aura pour effet une majoration de 0,1 point de l'indice du coût de la vie, tandis que l'augmentation du prix de la farine bise, allégée par la réduction du prix de la farine blanche, influencera l'indice dans la mesure de 0,2 point.

* *

Le compte d'Etat bernois. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé le compte d'Etat pour l'exercice 1953. Ce compte, après la constitution de provisions pour la construction de maisons d'école et pour les améliorations foncières, après divers amortissements et un versement aux réserves de crise, présente une augmentation de fortune de 508,742 francs. Le budget prévoyait un déficit de 3,605,244 francs.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source